

ARRETE DU PRESIDENT

Le Président,
 VU le Code Général de la Fonction Publique,
 VU les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
 VU la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,
 VU la délibération du 20 juin 2007 modifiée, prise après avis favorable du Comité Technique Paritaire du 13 juin 2007, relative à la mise en place des taux de promotions applicables au personnel de la collectivité,
 VU l'arrêté définissant les lignes directrices de gestion de la collectivité en date du 1er février 2021 après avis du comité technique en date du 17 décembre 2020,
 VU l'arrêté apportant des précisions en matière de promotion et valorisation des parcours des agents en date du 2 avril 2024, après avis du comité technique en date du 21 février 2024.

ARRÊTE

ARTICLE 1 Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2024 est établi comme suit :

Avancement au grade de : adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

Nom/Prénom de l'agent	Grade actuel	Date possible de nomination
BEURAIN Corinne	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	01.02.2024
CAUX Marie-Laure	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	01.02.2024
LEFEBVRE Hélène	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	01.02.2024

Avancement au grade de : adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Nom/Prénom de l'agent	Grade actuel	Date possible de nomination
MAGNIER Jennifer	Adjoint administratif	01.02.2024
BARSBY Céline	Adjoint administratif	01.02.2024

Avancement au grade de : adjoint technique principal de 1^{ère} classe

Nom/Prénom de l'agent	Grade actuel	Date possible de nomination
MARGUERITTE Patrick	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	01.02.2024
DROLEZ Patrice	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	01.02.2024
PETIT Jean-François	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	01.02.2024
QUEHEN Éric	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	01.02.2024
SINNAGHEL Bruno	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	01.02.2024
ANKEL Sébastien	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	01.02.2024
BAUMER Jean-Jacques	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	01.02.2024
DEGUINE Mickaël	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	01.02.2024
GERARD Hélène	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	01.02.2024
MILLE François	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	01.02.2024

Avancement au grade de : assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe

Nom/Prénom de l'agent	Grade actuel	Date possible de nomination
PAQUIT Delphine	Assistant d'enseignement artistique	01.02.2024

Avancement au grade de : rédacteur principal de 2^{ème} classe

Nom/Prénom de l'agent	Grade actuel	Date possible de nomination
HARLE Françoise	Rédacteur territorial	01.02.2024

Avancement au grade de : agent de maîtrise principal

Nom/Prénom de l'agent	Grade actuel	Date possible de nomination
LESECQ Jean-Luc	Agent de maîtrise	01.02.2024

Avancement au grade de : attaché principal

Nom/Prénom de l'agent	Grade actuel	Date possible de nomination
BYL Eva	Attaché territorial	01.02.2024
DEDELOT Marion	Attaché territorial	01.02.2024

Avancement au grade de : ingénieur principal

Nom/Prénom de l'agent	Grade actuel	Date possible de nomination
DOYER Angèle	Ingénieur territorial	01.06.2024

ARTICLE 2 Le tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Pas-de-Calais qui en assurera la publicité conformément aux dispositions prévues par le Code Général de la Fonction Publique.

ARTICLE 3 Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'agglomération est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis :

- au Président du Centre de Gestion
- au comptable public

Fait à Boulogne-sur-Mer,
Le 02 avril 2024

Le Président,

Frédéric CUVILLIER



Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.tekerecours.fr.

PUBLICITÉ DU TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE 2024

GRADE DE : ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'arrêté en date du 1er février 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Social Territorial du 17 décembre 2020,

Vu l'arrêté en date du 2 avril 2024 apportant des précisions en matière de promotion et de valorisation des parcours des agents après avis du Comité Social Territorial du 21 février 2024,

ORDRE DE PRIORITÉ	NOM D'USAGE PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE POSSIBLE DE L'AVANCEMENT (1)	EXAMEN PROFESSIONNEL OU AU CHOIX
1	BEURAIN Corinne	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	01.02.2024	Au choix
2	CAUX Marie-Laure	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	01.02.2024	Au choix
3	LEFEBVRE Hélène	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	01.02.2024	Au choix

(1) au plus tôt au 1^{er} janvier de l'année en cours si le(s) poste(s) existe(nt) au tableau des effectifs ou à la date de leur création

L'avancement de grade tient compte de la situation respective des femmes et des hommes dans les corps, cadres d'emplois et grades concernés, dans le cadre des lignes directrices de gestion prévues au chapitre III du titre Ier du livre IV (article L132-10 du Code Général de la Fonction Publique) :

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	16	4	20
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	3	0	3

Boulogne-sur-Mer, le 10 AVR. 2024

Le Président,
Frédéric CUVILLIER



PUBLICITÉ DU TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE 2024

GRADE DE : ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'arrêté en date du 1er février 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Social Territorial du 17 décembre 2020,

Vu l'arrêté en date du 2 avril 2024 apportant des précisions en matière de promotion et de valorisation des parcours des agents après avis du Comité Social Territorial du 21 février 2024,

ORDRE DE PRIORITÉ	NOM D'USAGE PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE POSSIBLE DE L'AVANCEMENT (1)	EXAMEN PROFESSIONNEL OU AU CHOIX
1	MAGNIER Jennifer	Adjoint administratif	01.02.2024	Examen professionnel
2	BARSBY Céline	Adjoint administratif	01.02.2024	Examen professionnel

(1) au plus tôt au 1^{er} janvier de l'année en cours si le(s) poste(s) existe(nt) au tableau des effectifs ou à la date de leur création

L'avancement de grade tient compte de la situation respective des femmes et des hommes dans les corps, cadres d'emplois et grades concernés, dans le cadre des lignes directrices de gestion prévues au chapitre III du titre Ier du livre IV (article L132-10 du Code Général de la Fonction Publique) :

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	3	2	5
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	2	0	2

Boulogne-sur-Mer, le
10 AVR. 2024
 Le Président,
 Frédéric CUVILLIER



PUBLICITÉ DU TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE 2024

GRADE DE : ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'arrêté en date du 1er février 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Social Territorial du 17 décembre 2020,

Vu l'arrêté en date du 2 avril 2024 apportant des précisions en matière de promotion et de valorisation des parcours des agents après avis du Comité Social Territorial du 21 février 2024,

ORDRE DE PRIORITÉ	NOM D'USAGE PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE POSSIBLE DE L'AVANCEMENT (1)	EXAMEN PROFESSIONNEL OU AU CHOIX
1	MARGUERITTE Patrick	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	01.02.2024	Au choix
2	DROLEZ Patrice	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	01.02.2024	Au choix
3	PETIT Jean-François	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	01.02.2024	Au choix
4	QUEHEN Eric	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	01.02.2024	Au choix
5	SINNAGHEL Bruno	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	01.02.2024	Au choix
6	ANKEL Sébastien	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	01.02.2024	Au choix
7	BAUMER Jean-Jacques	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	01.02.2024	Au choix
8	DEGUINE Mickaël	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	01.02.2024	Au choix
9	GERARD Hélène	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	01.02.2024	Au choix
10	MILLE François	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	01.02.2024	Au choix

(1) au plus tôt au 1^{er} janvier de l'année en cours si le(s) poste(s) existe(nt) au tableau des effectifs ou à la date de leur création

L'avancement de grade tient compte de la situation respective des femmes et des hommes dans les corps, cadres d'emplois et grades concernés, dans le cadre des lignes directrices de gestion prévues au chapitre III du titre Ier du livre IV (article L132-10 du Code Général de la Fonction Publique)

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	3	27	30
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	9	10

Boulogne-sur-Mer, le
10 AVR. 2024
 Le Président,
 Frédéric CUVILLIER



PUBLICITÉ DU TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE 2024

GRADE DE : ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'arrêté en date du 1er février 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Social Territorial du 17 décembre 2020,

Vu l'arrêté en date du 2 avril 2024 apportant des précisions en matière de promotion et de valorisation des parcours des agents après avis du Comité Social Territorial du 21 février 2024,

ORDRE DE PRIORITÉ	NOM D'USAGE PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE POSSIBLE DE L'AVANCEMENT (1)	EXAMEN PROFESSIONNEL OU AU CHOIX
1	PAQUIT Delphine	Assistant d'enseignement artistique	01.02.2024	Au choix

(1) au plus tôt au 1^{er} janvier de l'année en cours si le(s) poste(s) existe(nt) au tableau des effectifs ou à la date de leur création

L'avancement de grade tient compte de la situation respective des femmes et des hommes dans les corps, cadres d'emplois et grades concernés, dans le cadre des lignes directrices de gestion prévues au chapitre III du titre Ier du livre IV (article L132-10 du Code Général de la Fonction Publique) :

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	2	0	2
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	1

Boulogne-sur-Mer, le

10 AVR. 2024

Le Président,
Frédéric CUVILLIER



PUBLICITÉ DU TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE 2024

GRADE DE : ATTACHE PRINCIPAL

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'arrêté en date du 1er février 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Social Territorial du 17 décembre 2020,

Vu l'arrêté en date du 2 avril 2024 apportant des précisions en matière de promotion et de valorisation des parcours des agents après avis du Comité Social Territorial du 21 février 2024,

ORDRE DE PRIORITÉ	NOM D'USAGE PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE POSSIBLE DE L'AVANCEMENT (1)	EXAMEN PROFESSIONNEL OU AU CHOIX
1	BYL Eva	Attaché territorial	01.02.2024	Avec examen professionnel
2	DEDELOT Marion	Attaché territorial	01.02.2024	Avec examen professionnel

(1) au plus tôt au 1^{er} janvier de l'année en cours si le(s) poste(s) existe(nt) au tableau des effectifs ou à la date de leur création

L'avancement de grade tient compte de la situation respective des femmes et des hommes dans les corps, cadres d'emplois et grades concernés, dans le cadre des lignes directrices de gestion prévues au chapitre III du titre Ier du livre IV (article L132-10 du Code Général de la Fonction Publique) :

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	3	1	4
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	2	0	2

Boulogne-sur-Mer, le

Le Président,
Frédéric CUVILLIER

10 AVR. 2024



PUBLICITÉ DU TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE 2024

GRADE DE : INGENIEUR PRINCIPAL

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'arrêté en date du 1er février 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Social Territorial du 17 décembre 2020,

Vu l'arrêté en date du 2 avril 2024 apportant des précisions en matière de promotion et de valorisation des parcours des agents après avis du Comité Social Territorial du 21 février 2024,

ORDRE DE PRIORITÉ	NOM D'USAGE PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE POSSIBLE DE L'AVANCEMENT (1)	EXAMEN PROFESSIONNEL OU AU CHOIX
1	DOYER Angèle	Ingénieur territorial	01.06.2024	Au choix

(1) au plus tôt au 1^{er} janvier de l'année en cours si le(s) poste(s) existe(nt) au tableau des effectifs ou à la date de leur création

L'avancement de grade tient compte de la situation respective des femmes et des hommes dans les corps, cadres d'emplois et grades concernés, dans le cadre des lignes directrices de gestion prévues au chapitre III du titre Ier du livre IV (article L132-10 du Code Général de la Fonction Publique) :

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	2	1	3
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	1

Boulogne-sur-Mer, le

Le Président,
Frédéric CUVILLIER

10 AVR. 2024



PUBLICITÉ DU TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE 2024

GRADE DE : AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'arrêté en date du 1er février 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Social Territorial du 17 décembre 2020,

Vu l'arrêté en date du 2 avril 2024 apportant des précisions en matière de promotion et de valorisation des parcours des agents après avis du Comité Social Territorial du 21 février 2024,

ORDRE DE PRIORITÉ	NOM D'USAGE PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE POSSIBLE DE L'AVANCEMENT (1)	EXAMEN PROFESSIONNEL OU AU CHOIX
1	LESECQ Jean-Luc	Agent de maîtrise	01.02.2024	Au choix

(1) au plus tôt au 1^{er} janvier de l'année en cours si le(s) poste(s) existe(nt) au tableau des effectifs ou à la date de leur création

L'avancement de grade tient compte de la situation respective des femmes et des hommes dans les corps, cadres d'emplois et grades concernés, dans le cadre des lignes directrices de gestion prévues au chapitre III du titre 1er du livre IV (article L132-10 du Code Général de la Fonction Publique) :

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	0	7	7
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	0	1	1

Boulogne-sur-Mer, le **10 AVR. 2024**

Le Président,
Frédéric CUVILLIER



PUBLICITÉ DU TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE 2024

GRADE DE : REDACTEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'arrêté en date du 1er février 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Social Territorial,

Vu l'arrêté en date du 2 avril 2024 apportant des précisions sur les critères d'éligibilité en matière de promotion et de valorisation des parcours des agents après avis du Comité Social Territorial,

ORDRE DE PRIORITÉ	NOM D'USAGE PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE POSSIBLE DE L'AVANCEMENT (1)	EXAMEN PROFESSIONNEL OU AU CHOIX
1	HARLE Françoise	Rédacteur territorial	01.02.2024	Au choix

(1) au plus tôt au 1^{er} janvier de l'année en cours si le(s) poste(s) existe(nt) au tableau des effectifs ou à la date de leur création

L'avancement de grade tient compte de la situation respective des femmes et des hommes dans les corps, cadres d'emplois et grades concernés, dans le cadre des lignes directrices de gestion prévues au chapitre III du titre 1er du livre IV (article L132-10 du Code Général de la Fonction Publique) :

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	6	0	6
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	1

Boulogne-sur-Mer, le **10 AVR. 2024**

Le Président,
Frédéric CUVILLIER

